

NOUVEAUTE

# CHIENS DANGEREUX

## MAITRISER LE POUVOIR DE POLICE DU MAIRE

Combinaison des aspects juridiques & du comportement de l'animal

### INSCRIPTIONS

**Dates 2008 du lundi 14H00 au vendredi 12H30 :**

- 1<sup>ère</sup> session : du 09 au 13 juin 2008.
- 2<sup>ème</sup> session : du 29 septembre au 03 octobre 2008.
- 3<sup>ème</sup> session : du 17 au 21 novembre 2008.

**Dates 2009 du lundi 14H00 au vendredi 12H30 :**

- 1<sup>ère</sup> session : du 09 au 13 mars 2009.
- 2<sup>ème</sup> session : du 23 au 27 novembre 2009.

**Durée : 4 jours.**

**Lieu :** banlieue périphérique Est de Paris. Hôtels à proximité.

**Tarif par participant :**

1.500 euros (exonération de TVA) - 3 déjeuners offerts.

**Possibilité de réaliser cette formation dans vos locaux :**  
tarif établi sur devis

**Conseils, devis et inscriptions : 01 43 62 67 82 - Fax : 01 43 63 51 43 – messagerie : [contact@istav.net](mailto:contact@istav.net)**

### PROGRAMME

#### 1. SE FAMILIARISER AVEC LES FONDEMENTS DU DROIT

- la hiérarchie des règles de droit.
- les étapes du vote d'une loi.
- la différence entre la responsabilité civile et pénale.

#### 2. MAITRISER LE POUVOIR DE POLICE JUDICIAIRE DU MAIRE

- les particularités de ce pouvoir et la hiérarchie du Maire.
- les obligations d'information du Maire et des agents de la police municipale.
- les enquêtes judiciaires permettant la saisie des animaux (exceptions au droit à l'inviolabilité du domicile).
- le placement sous séquestre de l'animal saisi et son devenir.
- les recours du citoyen.

#### 3. MAITRISER LE POUVOIR DE POLICE ADMINISTRATIVE DU MAIRE

- les particularités de ce pouvoir et la hiérarchie du Maire.
- les mesures d'ordre général (obligatoires).
- les mesures particulières aux animaux dangereux (facultatives ou obligatoires) : procédures préventives pour les animaux potentiellement dangereux - procédures d'urgence pour les animaux présentant un danger grave ou immédiat - procédures particulières en cas d'absence de déclaration (ou d'absence de permis de détention) d'un chien en Mairie - nouvelles mesures de la loi du 20 juin 2008 : le permis de détention et la procédure en cas de morsure.
- les recours du citoyen.

#### 4. EMPECHER LA MISE EN OEUVRE DE LA RESPONSABILITE PENALE DU MAIRE

- les principes de la responsabilité pénale en cas de négligence.
- les infractions et les sanctions au manquement à une obligation particulière de prudence ou de sécurité.

#### 5. IDENTIFIER LES CAS DE RESPONSABILITE DU MAITRE OU DU DETENTEUR D'UN CHIEN DANGEREUX

- panorama des infractions et des sanctions en vigueur.
- détention des animaux de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> catégorie : ce qui va changer.

#### 6. COMPRENDRE LE COMPORTEMENT DU CHIEN

- le comportement normal du chien : du loup au chien, quelle évolution comportementale ? - développement du comportement chez le chiot - communication intra et spécifique.
- le comportement agressif du chien : description du comportement agressif - différents types d'agressivité - facteurs d'agressivité - races de chiens et comportement agressif.
- les races de chiens : l'espèce la plus malléable (diversité des races de chiens) - diversité du comportement en fonction des races de chiens - agressivité et races de chiens.

#### 7. EVALUER GLOBALEMENT LES RISQUES D'ACCIDENT

- statistiques relatives aux accidents.
- agressivité physiologique et agressivité pathologique.
- principales situations à risques.

#### 8. PREVENIR LES RISQUES

- évaluation comportementale du chien : principes, intérêts et limites.
- éducation canine : principes, intérêts et limites.
- éducation du maître : quels objectifs ? Quelles méthodes ? Qu'en attendre ?
- correction des troubles du comportement.

#### PEDAGOGIE

- Exposés illustrés.
- Résolution en temps réel des cas rencontrés par les participants.
- Démonstrations par un éducateur canin.
- Remise aux participants de tableaux synthétiques sur le droit en vigueur et la loi du 20 juin 2008.

#### OBJECTIFS

- Identifier les risques de responsabilité pénale et civile du Maire et des détenteurs de chiens dangereux ou mordeurs.
- Prévenir leur mise en jeu par la connaissance de l'ensemble de la législation, des races et du comportement canin.
- Savoir-faire le choix de la meilleure intervention.

#### FORMATEURS

- Docteur vétérinaire, formateur-expert de la relation homme-animal en ville.
- Educateur-canin.
- Juriste-formatrice.

#### FORMATIONS COMPLEMENTAIRES

##### CONSEILLEES

- Fourrières animales.
- Médiation canine.
- Prévenir la rage.
- Propreté canine en ville.